



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE
LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CENTRE TARN

2023-077

Séance du 27 juin 2023 à 20 h 30

L'an deux mille vingt-trois, le mardi vingt sept juin à vingt heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Centre Tarn, convoqué le vingt et un juin, s'est réuni à Réalmont au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc CANTALOUBE, Président.

Nombre de Membres

Afférents au CC : 36

En exercice : 21

**Ayant pris part à la
délibération :** 27

Présents : Monsieur Sylvian CALS, Monsieur Alain BARRAU, Monsieur Serge BOURREL, Monsieur Alain HERNANDEZ, Monsieur Hervé BOULADE, Monsieur Claude ROQUES, Madame Sylvie BASCOUL, Monsieur Christophe MOREL, Monsieur Jean-Paul CHAMAYOU, Madame Marie-Claude ROLLAND, Madame Marie-Line CLUZEL, Monsieur Jean-Pierre LESCURE, Madame Françoise HOULES, Monsieur Pascal THIERY, Madame Nadège BARTHE DE LA OSA, Madame Véronique LACROIX, Madame Véronique MARAVAL, Monsieur Éric THIELE (*suppléant*), Monsieur Jean-Luc CANTALOUBE, Madame Nathalie FABRE, Monsieur Pierre CALVIGNAC.

Excusés donnant procuration : Madame Isabelle SOULET donnant procuration à Monsieur Alain BARRAU, Madame Ambre SOULARD donnant procuration à Monsieur Christophe MOREL, Monsieur Henri VIAULES donnant procuration à Monsieur Pascal THIERY, Monsieur Jean-Michel LOPEZ donnant procuration à Madame Véronique LACROIX, Madame Sarah TRENTI donnant procuration à Madame Nadège BARTHE DE LA OSA, Madame Anna CALS donnant procuration à Monsieur Jean-Luc CANTALOUBE.

Excusés : Monsieur Rémy ROUQUETTE, Monsieur Jean-François COMBELLES, Monsieur Raoul DE RUS, Madame Isabelle CALMET, Monsieur Jean-Claude MADAULE, Monsieur Frédéric GAU, Monsieur Alain BOYER, Madame Virginie BOU, Monsieur Bernard TROUILHET.

Secrétaire de Séance : Madame Nadège BARTHE DE LA OSA.

**Objet de la délibération : Opération « façades » : Modification du règlement
d'intervention**

Monsieur le Président informe l'assemblée, que dans sa séance du 23 février 2023 (*délibération n° 2023-019*), le Conseil Communautaire a approuvé le règlement d'intervention de l'Opération « façades ». Il est aujourd'hui proposé de modifier ce dernier pour lui apporter une plus grande souplesse quant à la réalisation des travaux.

Il était initialement demandé que les travaux soient engagés après réception du courrier notifiant la décision d'acceptation du programme de travaux. Il serait désormais proposé que les travaux puissent être engagés après réception du dossier complet, aux risques et périls pour le particulier.

L'article 3.10 « Echéances de réalisation des travaux du règlement » est modifié comme suit, en réécrivant la phrase suivante : « Pour pouvoir bénéficier de l'aide conjointe, les travaux devront être engagés après dépôt du dossier et après réception du courrier notifiant la décision d'acceptation du programme de travaux. Les travaux devront être réalisés dans un délai d'un an à compter de la date de réception du courrier notifiant la décision » par « Pour pouvoir bénéficier de l'aide conjointe, les travaux devront être engagés après dépôt du dossier complet. Les travaux devront être réalisés dans un délai d'un an à compter de la date de réception du courrier notifiant la décision ».

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **à l'unanimité**, décide d'approuver le règlement d'intervention modifié de l'Opération « façades » joint à la présente.

Ainsi fait et délibéré à Réalmont, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,

Le Président,

Jean-Luc CANTALOUBE

Communauté
de Communes
Centre Tarn

La Secrétaire de séance,

Nadège BARTHE DE LA OSA